

UN GUIDE POUR LES ACTEURS DE LA MOBILITÉ

Ce document constitue la synthèse du Guide pour une Mobilité Bas Carbone. Le guide s'adresse principalement aux acteurs de la mobilité en zone de moyenne densité et plus particulièrement aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Il vise à leur fournir des clefs pour mettre en oeuvre une politique de mobilité bas carbone efficace sur leurs territoires.

Le quide est centré sur le mode de déplacement et cible les mesures pouvant être mises en place à un horizon de 5 à 10 ans mais aussi certaines actions à plus long terme qui diminueraient les besoins de se déplacer.

UNE MÉTHODOLOGIE BASÉE SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCE

Ce guide se fonde sur les retours d'expérience d'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) intercommunales en France métropolitaine. Il se base sur les politiques mises en oeuvre pour un report vers des modes plus sobres en carbone. Il identifie les actions les plus efficaces, les freins et les points de blocage rencontrés par les acteurs locaux mais aussi les conditions de réussite des actions engagées.

CINQ TERRITOIRES ÉTUDIÉS

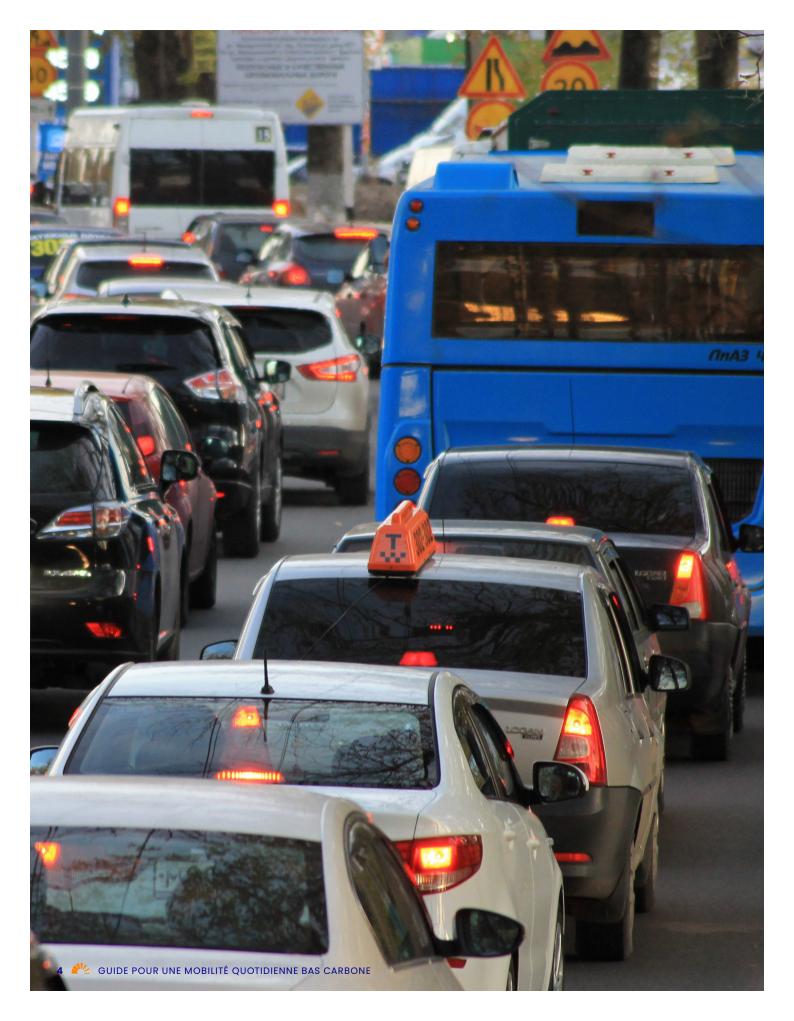
- Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE);
- Communauté Urbaine d'Arras;
- Communauté Urbaine de Poitiers :
- Grenoble-Alpes Métropole;
- Eurométropole de Strasbourg.

Dans les zones de moyenne densité se concentrent les enjeux les plus forts et les plus complexes de mise en place d'un système de solutions alternatives à l'autosolisme.

Dans chaque territoire, le travail a visé les « zones de moyenne densité » (composées des villes moyennes et des premières, voire début des deuxièmes couronnes des grandes agglomérations): des territoires relativement denses, mais où l'urbanisation et l'espace public ont été conçus autour de l'utilisation de la voiture particulière.

Sommaire

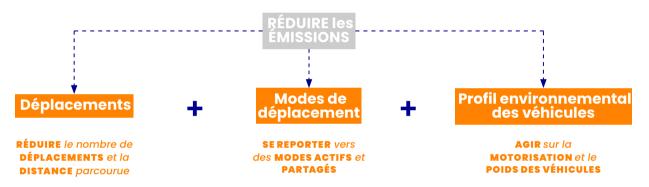
0	Une réponse multimodale et systémique	
	à un « système voiture » profondément ancré	5
1	Axe 1	
	Déconstruire le système voiture	6
2	Axe 2	
	Développer un système de modes actifs et partagés	8
3	Axe 3	
	Susciter et accompagner le changement de comportement	1
4	La nécessité d'évaluer	
	les politiques mises en œuvre	. 12





0 | Une réponse multimodale et systémique à un « système voiture » profondément ancré

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité implique d'agir sur trois composantes



Face à un « système voiture », construire un « système alternatif »

Si la voiture est aussi incontournable dans nos sociétés, c'est parce qu'il ne s'agit pas seulement d'un véhicule mais bien d'un système complet composé des infrastructures, des services, de la fiscalité et d'un imaginaire puissant, construit depuis des décennies par des campagnes publicitaires.

L'alternative doit nécessairement s'appuyer sur un système aussi abouti où les véhicules, les infrastructures, les services, la fiscalité, et l'imaginaire « font système ».

Trois axes à mener conjointement dans les zones de moyénne densité

1. DÉCONSTRUIRE LE « SYSTÈME VOITURE »

en agissant sur l'urbanisme - pour réduire les distances - et sur les règles fiscales - pour inciter l'utilisation de modes de transport décarbonés, tout en rendant moins attractive la voiture en solo.

2. DÉVELOPPER UN SYSTÈME **DE MODES ACTIFS ET PARTAGÉS**

marche, cycles, transports en commun, covoiturage.

3. SUSCITER ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

par des actions de communication et de pédagogie et en accompagnant le déploiement de Plans de mobilité employeurs (PDM).



| Axe 1 - Déconstruire le « système voiture »

A. Développer un urbanisme qui réduit les distances de déplacement 1

La transition vers une mobilité bas carbone passe par une réduction des distances de déplacement. Cette diminution des distances favorise par ailleurs le report modal, en particulier vers les modes actifs.

L'aménagement du territoire et les dispositifs réglementaires et fiscaux liés au foncier et à l'urbanisme sont des sujets complexes qui sortent du périmètre de ce quide. Cependant, ces questions étant trop souvent détachées de la mobilité, The Shift Project a souhaité mettre en évidence l'importance d'adopter une démarche systémique, en abordant les sujets de l'aménagement du territoire et de la création de proximité dans la vie quotidienne.

RECRÉER DE LA PROXIMITÉ DANS LA VIE QUOTIDIENNE

· densifier et diversifier les tissus urbains pour assurer la pérennité de services et commerces de proximité

- 1 Le télétravail n'est pas traité dans le cadre de cette étude car son développement ne constitue pas un axe des politiques de mobilité des territoires étudiés :
- à ce jour, la littérature ne met pas en évidence un intérêt majeur du télétravail pour réduire nos émissions. Elle alerte au contraire sur ses possibles effets rebonds, et son coût de mise
- (voir rapport « Décarboner la mobilité dans les zones de moyenne densité », The Shift Project, 2017).



- · limiter l'étalement urbain et densifier les zones situées le long des axes de transports en commun
- réduire les vitesses de déplacement pour dissuader le choix de modes de vie
- « dispersés » géographiquement

AGIR SUR LES ZONES COMMERCIALES DE PÉRIPHÉRIE

dont l'accès se fonde quasi-exclusivement sur la voiture, en contraignant leur développement loin des zones résidentielles. Certaines agglomérations s'efforcent de limiter les nuisances des zones existantes via leur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi):

- · en limitant la démultiplication des locaux existants via l'instauration d'une surface minimale des commerces sur ces
- en instaurant un moratoire sur la création de nouvelles surfaces en périphérie en fonction du taux de vacance en centre-ville.

Ces mesures représentent une avancée, mais ne suffisent pas à inverser la tendance : des actions de reconversion de l'existant doivent également être étudiées et mises en oeuvre.

B. Mettre en place une fiscalité cohérente et incitative à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture solo

La fiscalité est un puissant outil d'orientation des comportements individuels. Elle doit être mobilisée pour accompagner et renforcer les autres instruments existants. Mais des contradictions sont constatées entre la fiscalité des déplacements liés au travail et les objectifs de décarbonation de la mobilité. Même si la LOM² a instauré en 2019 un «forfait mobilités durables» pour encourager l'utilisation des modes alternatifs à la voiture sur les trajets domicile-travail³, les dispositifs préexistants n'ont pas été révisés : le système fiscal reste donc dans sa globalité fortement incitatif à la voiture individuelle. Pour donner plus de cohérence au système fiscal, plusieurs mesures fiscales pourraient être mises en place :

REVOIR LE DISPOSITIF DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Le dispositif en vigueur pour les voitures et motos subventionne et légitime l'achat et l'utilisation de véhicules lourds et puissants. Nous proposons de :

- dans un premier temps, réduire les indemnisations URSSAF pour l'utilisation des voitures plus lourdes et émissives
- · dans un deuxième temps, créer un barème unique de remboursement des frais kilométriques tous modes confondus, avec comme référence la consommation des véhicules les plus légers et sobres en énergie.

SUPPRIMER PROGRESSIVEMENT LE DISPOSITIF INCITATIF À L'OCTROI DE **VOITURES DE FONCTION**

Ce dispositif est actuellement subventionné par l'État à travers des **exonérations** fiscales. Plusieurs voies peuvent être explorées pour le remplacer, par exemple le remplacement de cet avantage par un **budget multimodal** permettant le choix entre plusieurs alternatives bas carbone, et/ou par la mise à disposition de véhicules moins carbonés (vélo, VAE).

2 LOI nº 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des

3 Le forfait mobilité durable permet aux employeurs de verser jusqu'à 400 euros par an aux salariés se rendant à leur travail en covoiturage ou en vélo (en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo)

SUPPRIMER LES AVANTAGES FISCAUX SUR LES FRAIS DE STATIONNEMENT DES SALARIÉS

Considérer ces frais comme un avantage en nature, ou prévoir une forme de « cash-out » : la possibilité pour les salariés qui renoncent à stationner sur leur lieu de travail4 de bénéficier d'une somme d'argent.

C. Rendre moins attractive l'utilisation de la voiture en solo

Limiter l'intérêt d'utiliser la voiture en solo constitue la clef de voûte du succès des politiques en faveur des modes de déplacement bas carbone.

4 Elle est néanmoins souvent perçue comme étant insuffisante par les acteurs locaux, d'où la nécessité d'en avoir une connaissance objective (voir point suivant)

Agir sur le stationnement est particulièrement difficile par :

- la multiplicité d'offres (publique : sur voirie, en ouvrage, en enclos ; privé : à domicile, sur les lieux de travail, dans les centres commerciaux, etc.),
- la multiplicité des acteurs qui gèrent ces stationnements (intercommunalité, communes, opérateurs privés, particuliers, etc.).
- → L'unification de la compétence « stationnement » (hors offre strictement privée) serait un facteur de mise en cohérence de la politique de stationnement à l'échelle du bassin de vie

CONNAÎTRE ET LIMITER L'OFFRE DE **STATIONNEMENT**

La disponibilité du stationnement à destination est fondamentale dans le choix modal des individus. Aujourd'hui, l'offre est généralement pléthorique dans les zones de moyenne densité si on additionne places sur voirie, en ouvrage et enclos, au domicile comme au travail. Il est nécessaire de :

- améliorer la connaissance de l'offre de stationnement sur le territoire
- réduire le nombre de places de stationnement disponibles
- éloigner les places de stationnement voiture des lieux de destination, tout en favorisant l'accès direct par les modes actifs et partagés
- fixer des normes plafond de stationnement pour les constructions neuves desservies par les transports en commun
- réglementer et rendre payant le stationnement public
- inciter à l'utilisation de parkings en enclos et en ouvrage plutôt que sur voirie par la politique tarifaire
- améliorer le contrôle du stationnement illicite et « sauvage »

RÉDUIRE LA VITESSE

La réduction des vitesses de circulation est un levier essentiel pour le développement des modes actifs, en permettant de sécuriser et de rendre plus agréable leur utilisation:

- généraliser la vitesse à 30 km/h en ville
- développer les zones de rencontre, zones

30, et les espaces de circulations mixtes

- construire des aménagements sur voirie contraignant les automobilistes à ralentir
- aénéraliser les restrictions de vitesse et de circulation aux abords des écoles

LIMITER LA CIRCULATION AUTOMOBILE

- développer les zones piétonnes
- · aménager des couloirs de bus ou pistes cyclables en supprimant une voie de circulation voiture ou une rangée de stationnement automobile
- Mettre en place des plans de circulation limitant l'accessibilité des zones urbaines en voiture

ACCOMPAGNER LA CONTRAINTE SUR LA **VOITURE DE CONTREPARTIES**

Les actions pour limiter l'utilisation de la voiture rencontrent de fortes résistances dans les zones de moyenne densité.

- Il est donc indispensable de les accompagner de mesures offrant des contreparties en termes de qualité de vie et de services (aires de jeux, place pour des terrasses de restaurants, services de proximité, desserte en transport en commun, etc.).
- · Ces avantages doivent être clairement présentés aux citoyens.
- · La mise en place d'expérimentations assorties d'évaluations est aussi propice à l'acceptabilité des mesures.

Les aménagements en faveur des modes actifs et partagés ne doivent pas s'ajouter mais se substituer à ceux dédiés à la voiture dans l'espace public.



2 | Axe 2 - Développer un système de modes actifs et partagés

A. Mettre en place une politique cyclable cohérente, fondée sur les usages

Le vélo est un mode de déplacement particulièrement pertinent pour décarboner la mobilité dans les zones de moyenne densité:

- le vélo est extrêmement sobre en carbone, même avec assistance électrique
- les distances parcourues sont très souvent réalisables en vélo
- le vélo est peu coûteux pour les ménages et la collectivité

LE POTENTIEL DU VÉLO EST TRÈS IMPORTANT, CAR IL EST TRÈS PEU UTILISÉ **AUJOURD'HUI DANS CES TERRITOIRES**

Pour développer la pratique du vélo, les actions menées doivent être conçues comme un système pensé « de porte à porte »:

- sécuriser les déplacements à vélo : construire des aménagements cyclables sécurisés et continus (pistes et bandes cyclables), des zones de rencontre ou à vitesse limitée
- développer le stationnement vélo : le type de stationnement à développer dépend des besoins (consignes à vélo sécurisées pour le stationnement longue durée en gare ou à domicile, stationnement « pratique » pour un arrêt rapide près des commerces, etc.)
- · créer de bonnes conditions d'intermodalité avec le réseau de transport public, et en particulier le train: possibilité d'embarquer les vélos, stationnement abondant et sécurisé à proximité immédiate de gares et stations,

PARALLÈLEMENT, ET COMPTE-TENU DE LA TRÈS FAIBLE PRATIQUE DU VÉLO. IL EST IMPORTANT D'ATTIRER LES NOUVEAUX **USAGERS POTENTIELS. EN LEVANT DES** FREINS À SON ADOPTION

- mettre en place un service de location longue durée de vélos : ces offres ont un impact tangible sur le report depuis la voiture. Elles peuvent également constituer une bonne amorce de la politique vélo de l'AOM, et permettre de justifier les investissements dans des infrastructures cyclables - en rendant visible la pratique du vélo sur le territoire
- favoriser le développement d'un écosystème de services : ateliers d'autoréparation, vélocistes, etc.
- déployer des animations incitant à la pratique du vélo : ateliers de remise en selle, nuit du vélo, formation et sensibilisation à la sécurité des déplacements à vélo, etc.
- promouvoir une image positive du vélo via la communication à destination des habitants et l'exemplarité des élus

Le vélo à assistance électrique permet de se déplacer sur des distances plus longues et à moindre effort : son développement trouve toute sa place dans une politique de report modal à partir de la voiture, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

B. Une politique de transports en commun à accompagner d'une densification urbaine et de limitations de la circulation automobile

La forme urbaine des zones de moyenne

densité (faible densité et dispersion des destinations) est peu propice au bon fonctionnement des transports en commun qui connaissent dans ces territoires des fréquentations relativement faibles. Le risque est celui d'instaurer un cercle vicieux entre faible fréquentation et faible service de transport, menant in fine à une dégradation de l'image des transports en commun et à des dépenses publiques inefficaces.

La réponse principale, sur du moyen et long terme, passe par le déploiement d'une desserte efficace sur le territoire. Cette desserte passe par la densification des zones à proximité des lignes de transports en commun et par la limitation de l'étalement urbain.

D'AUTRES ACTIONS PEUVENT ÊTRE MENÉES POUR ATTIRER DE NOUVEAUX **PUBLICS - EN PARTICULIER LES ACTIFS**

- SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN
- dessertes spécifiques pour les zones d'activité, adaptées aux horaires des salariés
- services « de retour » après la fin du service du réseau de bus
- système de **post-paiement** (en fin de mois en fonction de l'utilisation du mois précédent) pour les usagers « occasionnels réguliers », une catégorie de plus en plus présente parmi les actifs.

L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN RÉSIDE DANS L'AVANTAGE COMPARATIF QU'IL OFFRE PAR RAPPORT À LA VOITURE

Pour garantir leur efficacité, ces services de transports en commun doivent être conçus

- « de porte à porte ». Ce qui implique de :
- · garantir un accès facile et sécurisé aux stations et arrêts, en privilégiant

les modes actifs : marchabilité/ cyclabilité, consignes à vélo sécurisées, intermodalité avec le reste des transports en commun, etc.

· Création de couloirs de circulation réservés aux bus dans les zones suiettes à congestion.

Pour les liaisons interurbaines, le train et, sur des liaisons complémentaires, le car (notamment express), constituent des alternatives à l'utilisation de la voiture.

mise en oeuvre de ces modes de transport rapides, en particulier interurbains, s'accompagne d'actions sur l'urbanisme afin d'éviter des effets indésirables sur l'étalement urbain.

C. La marche: un domaine qui reste à investir par les politiques de mobilité et d'urbanisme

La marche est encore largement inexploitée dans les zones de moyenne densité en tant que politique de mobilité à part entière. Pourtant, il s'agit du mode de déplacement le plus sobre en carbone. La marche a un rôle majeur à jouer dans le cadre du développement d'une vie de proximité. Elle est également une condition sine qua non à



l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

Pour développer sa pratique dans les déplacements du quotidien, il est nécessaire, d'une part, d'améliorer les conditions de sécurité et d'agrément pour les piétons (trottoirs larges et sécurisés, qualité des espaces publics...), mais aussi de recréer de la proximité entre les activités (logement, travail, services, achats...) via des actions d'urbanisme.

D. Le covoiturage: prometteur pour les déplacements domicile-travail, avec de nécessaires incitations

Le covoiturage présente un potentiel important dans les zones de moyenne densité: les distances quotidiennes sont parfois longues, les destinations sont éparpillées ce qui ne rend pas toujours possible la desserte en transports en commun. En revanche, sa mise en oeuvre se heurte, entre autres, à de nombreux freins psychosociaux (sentiment de perte d'indépendance, perception de complexité liée à l'organisation, manque de confiance, etc.).

Sur le terrain, les AOM sont confrontées à un foisonnement de modèles de covoiturage (multitude d'opérateurs, de cibles, de modes opératoires) et rencontrent des difficultés à orienter leur politique en la matière.

Bien que les retours d'expérience ne permettent pour l'instant pas de se prononcer en faveur d'un modèle plutôt

qu'un autre⁵, il apparait que l'approche qui produit les meilleurs résultats en terme de report modal depuis la voiture est celle qui vise les déplacements domicile-travail entre salariés d'une même entreprise ou d'un même site. Cette approche présente l'avantage de cibler les actifs, un public qui échappe généralement aux transports en commun dans les zones de moyenne densité

QUELQUES ACTIONS SONT INDISPENSABLES AU SUCCÈS D'UNE POLITIQUE DE COVOITURAGE EN **ENTREPRISE**

- donner aux covoitureurs des avantages de stationnement sur le lieu de travail : places réservées proches de l'entrée, places assurées ou gratuites uniquement pour les covoitureurs
- assurer une garantie trajet en cas d'annulation du conducteur ou en cas d'urgence/de besoin (par autopartage ou taxi)
- · mettre régulièrement en place des actions d'animation en entreprise pour faire connaître l'offre de covoiturage, et proposer un accompagnement personnalisé des salariés.

E. Faciliter l'utilisation des offres alternatives à la voiture

Afin de proposer un service comparable à celui de la voiture, il est indispensable que le système alternatif soit facile d'utilisation et fluide pour l'usager.

5 Gestion d'une plateforme ou d'une application par un opérateur public ou privé, type d'incitation à donner aux covoitureurs, etc.

POUR UN SYSTÈME ALTERNATIF FACILE ET FLUIDE POUR L'UTILISATEUR. IL EST **NÉCESSAIRE DE PRÉVOIR**

- · des facilités « physiques » de passage d'un mode à l'autre (infrastructures)
- · l'accès à une information multimodale. permettant de trouver la meilleure facon de se rendre à sa destination, et de payer ses trajets, tous modes confondus.

Pour ce faire, les AOM cherchent de plus en plus à mettre en place des services suivant une logique de « Mobility as a Service » (voir ci-dessous). En France, ces services prennent pour l'instant la forme de « comptes » ou « pass mobilité », permettant de payer, voire parfois d'organiser, ses déplacements à partir d'une application unique regroupant plusieurs modes.

Ces services permettent de lever un **frein** important à l'utilisation du système de modes actifs et partagés, lié à sa complexité (perçue, mais souvent aussi bien réelle) en comparaison de l'utilisation de la voiture individuelle. En revanche ils ne permettent pas à eux-seuls, sans développement de l'offre et sans accompagnement au changement de comportement, d'agir sur le report modal.

MAAS: MOBILITY AS A SERVICE

Ce concept, développé dans la ville d'Helsinki, s'est concrétisé par une application qui permet d'organiser ses déplacements en transports en commun. vélo, taxi ou voiture de location, de localiser stations et véhicules, de vérifier horaires et disponibilités en temps réel. de comparer les itinéraires, de réserver et de payer.

DANS LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS DE **MOBILITY AS A SERVICE. LES POLITIQUES DEVRONT INTÉGRER QUE**

- le concept de MaaS ne doit **pas se** résumer à une application numérique, mais sous-tendre une offre de mobilité attractive et efficace et comporter une solution pour les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques
- l'expérience utilisateur doit être au centre des réflexions, par opposition à une démarche qui ferait de ce système une « compilation d'offres »
- le MaaS n'est pas un concept unique, il n'existe pas de bouquet de services « idéal » avec une tarification « idéale », mais des produits adaptés à chaque besoin.

En parallèle, le système alternatif à la voiture doit viser à couvrir le plus de déplacements possibles : les ménages renoncent à se séparer de leur(s) véhicules(s) face à leur incontournable nécessité sur certains trajets. La solution est alors la mise en place d'un service d'autopartage qui permet de couvrir les besoins ponctuels de mobilité en voiture.



L'autopartage ne doit en aucun cas être considéré comme un mode bas carbone à développer pour un usage quotidien - en effet, il peut tout à fait être utilisé en autosolisme - mais bien comme un facilitateur de multimodalité et un déclencheur de la démotorisation des ménages.



3 | Axe 3 - Susciter et accompagner le changement de comportement

A. Développer des actions de communication et de pédagogie dans les territoires

La mise en place d'une offre de déplacement ne suffit pas à susciter un changement de comportement de la part des citoyens, pour lequel une prise de conscience est nécessaire.

LES ACTEURS PUBLICS (AOM), **MAIS AUSSI LES AUTRES ACTEURS** DU TERRITOIRE (OPÉRATEURS, **ASSOCIATIONS VÉLO, ETC.) DISPOSENT D'INSTRUMENTS PERMETTANT** D'ACCOMPAGNER CE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- · Campagnes d'animation et de communication sur les offres de mobilité : « Challenges mobilité » (défi incitant les salariés à se rendre au travail autrement qu'en voiture), fêtes du vélo, etc.
- Actions de pédagogie pour initier les habitants à l'usage des modes actifs et partagés (ateliers de remise en selle, expliquant le fonctionnement des transports en commun, etc.).

Ces actions méritent d'être démultipliées et, pour aller plus loin, d'être doublées d'un accompagnement individualisé, permettant aux personnes:

- · d'avoir un retour sur leurs habitudes de mobilité, et prendre conscience de leur budget mobilité (dont la perception est parfois très biaisée), ou encore des externalités qu'elles génèrent;
- · d'être informées des possibilités existantes pour effectuer leurs déplacements autrement qu'en voiture ;
- de tester ces offres alternatives (ex: opération « Plaque ta caisse » par l'AOM de Grenoble)

La mise en oeuvre de ce type d'actions se heurte cependant au manque de moyens humains et de compétences en matière d'accompagnement au sein des services techniques des AOM; un frein que des aides à la création de postes d'animation peuvent contribuer à lever.

B. Accompagner la mise en place de Plans de mobilité employeurs (PDM)

Les plans de mobilité employeurs (PDM), obligatoires pour les employeurs regroupant 100 salariés ou plus sur un même site, et facultatifs pour les autres employeurs, sont un instrument puissant de transition vers des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Cependant, très peu d'employeurs les mettent en place⁶⁷ (faute de moyens humains et d'expertise, ou d'intérêt pour le sujet de la mobilité), ce qui est possible du fait de l'absence de contrôle de l'État.

LES AOM PEUVENT INCITER ET **ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS DE LEUR TERRITOIRE**

- · Sensibiliser les entreprises aux avantages dont elles peuvent bénéficier grâce à la mise en oeuvre d'un PDM, en termes notamment : d'élargissement des possibilités de recrutement (via l'amélioration de l'accessibilité pour les candidats n'ayant pas de voiture) ; d'image de marque ; de sécurité des déplacements de leurs employés ; de gain d'espace via la suppression de places de stationnement.
- · Mettre à disposition un accompagnement physique et un outil

6 Selon l'état des lieux des plans de mobilité réalisé par l'ADEME en février 2019, 8% seulement des établissements assujettis à l'obligation d'un PDM seraient en conformité réglementaire. Source : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/infographie-etat-lieux-plans-mobilite-2019.pdf consultée

7 La mobilité des employés est souvent considérée par les entreprises comme faisant partie de leur sphère privée

numérique.

- · Proposer des avantages conditionnés à l'engagement de l'entreprise dans une démarche de PDM (par ex. tarification avantageuse sur le réseau de transport en commun, ou réduction du versement
- · Participer régulièrement et sur le long terme à l'animation en entreprise, pour faire connaitre les différentes offres de mobilité sur le territoire et inciter les salariés à les tester.
- · Encourager les employeurs à suivre et évaluer les actions mises en place dans leur plan de mobilité (PDM), et à transmettre le bilan à l'AOM (via le développement d'un outil numérique, par exemple).

Une réflexion doit être menée sur la manière de donner les moyens aux petites AOM, qui disposent de ressources humaines et financières limitées, d'assurer cette mission

LES ACTIONS SUIVANTES SONT ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE D'UN PDM

- Réaliser un diagnostic de la mobilité des salariés au départ, afin de leur proposer des solutions appropriées;
- · Réduire l'offre de stationnement sur le parking d'entreprise : réduction du nombre de places, assortie d'un avantage (possibilité de stationner, places plus proches) pour les covoitureurs;
- · Mettre à disposition des équipements adaptés aux modes actifs et partagés : abris vélo, cheminements piétons sécurisés, douches etc.;
- · Organiser des actions d'animation et d'accompagnement personnalisé des salariés, régulièrement et dans la durée ;
- · Établir des indicateurs de suivi pour chaque action engagée, de façon à en mesurer l'efficacité sur les pratiques de mobilité des salariés, et en tirer les conséquences.



4 | La nécessité d'évaluer les politiques mises en œuvre

Cette étude pointe la carence d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques de mobilité, notamment sur l'efficacité de ces actions en terme de report modal.

Une méthodologie d'évaluation des politiques mises en oeuvre est pourtant indispensable pour veiller à leur efficacité. Par ailleurs, suivre les actions permettrait d'en apprécier l'avancement et de faire remonter du terrain les informations nécessaires pour évaluer si, et dans quelle mesure, les actions menées ont permis d'atteindre leur(s) objectif(s). Les difficultés, obstacles et freins rencontrés sont également source d'enseignement. Ils méritent d'être clairement identifiés.

DÉFINIR CLAIREMENT LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ, LEUR ORDRE DE PRIORITÉ, ET LA PLACE DE LA DÉCARBONATION AU SEIN DE CES **PRIORITÉS**

SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DE MOBILITÉ À PARTIR D'UN NOMBRE RESTREINT D'INDICATEURS

Le nombre trop important d'indicateurs prévus dans le plan de déplacement urbain (PDU) a été identifié par certaines AOM comme un frein à son suivi. Les indicateurs à construire pourraient être des:

- Indicateurs de moyens : budget d'investissement et de fonctionnement par mode ; équivalent temps-plein (ETP) dédié à chaque mode et/ou à chaque service de mobilité (location de vélos, service de covoiturage, etc.).
- · Indicateurs d'offre : linéaire d'aménagements cyclables, nombre de places de stationnement voiture et vélo
- Indicateurs d'usage : fréquentation des places de stationnement, des pistes cyclables, des services de transport en

commun, de covoiturage, utilisation des parkings vélo, etc.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE MOBILITÉ EN MATIÈRE DE REPORT MODAL

Les services de mobilité mis en place (location longue durée de vélos, covoiturage, etc.) doivent systématiquement faire l'objet d'évaluation portant spécifiquement sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette évaluation doit informer sur le mode utilisé auparavant, le motif de leurs déplacements, ainsi que leur fréquence d'utilisation du service.

Il est en effet fondamental de rappeler que l'efficacité de la politique de décarbonation ne se mesure pas à l'aune de l'utilisation d'un mode ou d'un autre, mais à celle du passage d'un mode carboné vers le mode le moins carboné disponible.

AMÉLIORER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ENTRE ACTEURS D'UN MÊME TERRITOIRE

Dans les territoires, les informations concernant le développement d'un mode ne sont pas forcément collectées par les mêmes acteurs publics. Cette situation pose des problèmes en termesd'identification des besoins sur le terrain et de projection des actions à mener. Il est donc nécessaire de mettre en place un partage d'informations:

• Entre acteurs publics à différentes échelles territoriales : entre intercommunalités et communes (concernant par exemple les linéaires d'aménagement cyclables), avec les Départements (par exemple, concernant l'existence d'aires de covoiturage et leur fréquentation), avec les Régions (aménagements d'intermodalité en gare, etc.).

· entre AOM et acteurs privés et associatifs, par exemple les employeurs (concernant les données sur les déplacements domicile-travail notamment), les associations vélo (remontées d'informations sur les besoins d'aménagement des pistes cyclables, sur leur fréquentation...), etc.

La notion de bassin de mobilité introduite dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 pourrait représenter un périmètre cohérent dans le partage d'informations entre acteurs publics.

Il est également indispensable que l'État assure le suivi de la convergence des politiques locales, et pose un cadre national qui permette d'accompagner l'effort des AOM en matière de transition vers une mobilité décarbonée. Il doit notamment travailler avec elles et leurs représentants à la définition de méthodologies permettant d'harmoniser les outils d'évaluation et de suivi d'un territoire à l'autre, pour assurer le respect de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).



Comité de rédaction

COMITÉ DE RÉDACTION

Auteures

Laura Foalia.

Cheffe de projet | laura.foglia@mobilites.net

Laura Foglia a 25 ans d'expérience dans l'évaluation et la planification des transports et de la mobilité, en tant que directrice de projets en ingénierie (Systra), puis responsable du pôle Etudes de Transports et Mobilité d'Artélia, et enfin cheffe de division chez Île-de-France Mobilités (Autorité Organisatrice des transports franciliens).

Consultante indépendante, elle a rejoint le Shift en 2018 pour diriger le projet de « Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone ». Elle intervient régulièrement en tant que conférencière et formatrice en mastère (ENPC, EIVP, CNFPT,...) sur la planification des mobilités et la transition vers des systèmes de mobilité bas-carbone.

Alessia Clausse,

Chargée de projet

Diplômée du master « Techniques, Sciences et Décisions » de Sciences Po Grenoble, Alessia Clausse a rejoint le Shift en janvier 2019 pour travailler aux côtés de Laura Foglia sur le projet de « Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone ».

Graphisme & mise en page

Anaïs Carrière, The Shift Project, chargée de communication

Camilo Hiche, graphiste bénévole









Les partenaires

L'ADEME

participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

L'ASFA

est une association professionnelle qui regroupe tous les acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages routiers.

Keolis

Plus qu'un simple opérateur de transport du quotidien, Keolis est l'un des leaders mondiaux de la mobilité partagée. Expert de la multimodalité, le Groupe est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité un levier d'attractivité et de vitalité de leur territoire.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP)

est l'organisation professionnelle des entreprises de transport public, ferroviaires (fret et voyageurs) et des gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

